

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

Date de la convocation : 21/06/2018

PRESENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, Mme FARDEAU, M. CHAUVEAU Jacques, adjoints – Mmes AUBRY Lucienne- ROBERT Cosette-- MM. CHATRY Éric - DEVROUTE Arnaud – Mme MILLASSEAU Corinne - DOS SANTOS Maria - BOUCHET Eva

Excusé : M. SENDRÉ Maxime

Absents : MM. BARREAU Ludovic - OZERÉE Ludovic

Secrétaire de séance : M. DEVROUTE Arnaud

Observations sur le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018 : le PV est adopté sans observation à l'unanimité

OBJET : Candidature Tiers Lieux à la Région Nouvelle Aquitaine

D20182806001 – 7.5 Subventions – AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de déposer un appel à manifestation d'intérêt qui permet de percevoir des financements auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour le développement du Tiers lieux « le Granit ».

Après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel sur 2 ans,

Vu l'aménagement du Granit en espace partagé,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement présenté dont le total des dépenses prévisionnel s'élèvent à 37.300€ la 1^{ère} année et 35.550€ la 2^{ème} année.
- De déposer un dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'aménagement et le développement d'un espace de coworking « le Granit » et de solliciter une aide financière de 14.920€ la 1^{ère} année et 14.220€ la 2^{ème} année.
- De solliciter les fonds européens pour ce projet pour un montant de 8.380€ la 1^{ère} année et 3.988,42€ la 2^{ème} année.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Création de poste – D20182806002 – 4.1 Personnel titulaire de la FPT

AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2018

Compte tenu de l'avis favorable de la commission administrative en date du 26 mars 2018

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2018 un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet (26h48)
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste.

Avenants au marché - D20182806003 – 1.1 Marchés publics

AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu le Code des Marchés

Vu la délibération en date du 16 octobre 2017 attribuant les lots

Considérant que les travaux de rénovation nécessitent des travaux supplémentaires

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal

- Accepte les travaux supplémentaires
- Autorise monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant initial HT du marché	Montant du marché après avenant	Montant de l'avenant	Montant HT total du marché
1-Démolition	ADTP	36.266,19€	30.116,19€	- 520,00€	29.596,19€
3- Menuiseries ext.	BODIN Philippe	92.646,48 €	93.858,48€	AV2 : 3.450,00€	97.308,48€
4 – Cloisons	POTET Patrick	86.811,63€		8.959,66€ *	95.771,49€
5 – Menuiserie int.	BODIN Philippe	49.188,30€		-2.378,56	46.809,74€

erreur d'appréciation entre l'étude et l'exécution

Visites guidées estivales –

D20182806004 – 1.1 Marchés publics - AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la proposition d'Atemporelle pour la mise à disposition d'un guide conférencier pour trois visites estivales du bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Accepte le devis d'Atemporelle d'un montant de 1.579,44€ pour trois visites guidées
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

Lotissement Beausoleil

D20182806005 – 7.1 Décisions budgétaires - AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la création du budget lotissement Beausoleil

Vu le permis d'aménager en date du 1^{er} mars 2018

Vu l'achat des parcelles cadastrées AO 53 et AO 54 en 2016 par la commune en 2016

Vu les crédits inscrits au budget

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre une partie des parcelles concernées au budget lotissement Beausoleil pour un prix de 27.295 euros
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

Travaux églises

D20182806006 – 1.1 Marchés publics AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des propositions pour la mise en conformité de l'armoire électrique du clocher de l'église de St Loup et des travaux de mise en conformité électrique et restauration mécanique des accessoires de cloches de Lamairé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'entreprendre ces travaux et accepte la proposition de l'entreprise LUSSAULT pour un montant de 5.963,04€ pour l'église de St Loup et à 2.770,94€ pour l'église de Lamairé.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous document se rapportant à la présente délibération.

Détermination des prix de location logements route du Puy Terrier

D20182806007 – 3.3 Locations AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Monsieur le Maire rappelle que deux logements sont en cours de rénovation route du Puy Terrier et qu'ils seront terminés prochainement, aussi il y a lieu de fixer le prix de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe le prix du loyer à 450€ pour le logement d'une surface de 86.30 m² et 420€ pour le plus petit de 80.05m² (incluant les frais de chauffage pour les 2 logements)
- Demandra le remboursement de la taxe d'ordures ménagères quand il sera connu.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous document se rapportant à la présente délibération.

Projet Educatif Territorial

D20182806008 – 8.1 Enseignement AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu l'échéance du Projet Educatif Territorial à la prochaine rentrée

Vu le courrier en date du 24 mai dernier de monsieur le Directeur académique des Deux-Sèvres

Vu la délibération du 5 avril 2018 modifiant les horaires des activités périscolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- Décide de reconduire le PEDT jusqu'en 2021 en modifiant les horaires des APS
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

Installation panneaux photovoltaïques

D20182806009 – 8.8 Environnement AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu l'étude de potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques présentée par le CRER

Vu la délibération en date du 22 mai 2018

Le Conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré

- Décide de poursuivre le projet d'installation sur les bâtiments à Lamairé : la salle et les hébergements loués à la Chevalerie du Thouet
- Demande au CRER de l'assister pour la mise en place du Cahier des charges techniques
- Autorise monsieur le Maire à signer tous document se rapportant à la présente délibération.

Location de locaux à la Maison Familiale Rurale

D20182806010 – 3.3 Locations AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la délibération en date du 24 novembre 2016 mettant à disposition une salle 12 rue Théophile Vénard pour un montant forfaitaire de 250€ par mois

Vu la convention passée avec la Maison Familiale Rurale de St Loup Lamairé le 29 novembre 2016

Vu la demande de prolongation faite par la MFR en date du 28 mai dernier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de poursuivre la location jusqu'au 31 octobre 2018 aux mêmes conditions
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

Admission en non-valeur

D20182806011 – 7.1 Décisions budgétaires AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un état des pièces irrécouvrables pour les exercices 2015 à 2016 qui lui a été adressé par monsieur le Trésorier

Exercice	Liste n° 2926060212 du 16/05/2018
2015	0.10€
2016	70,00€

Le conseil municipal

- Accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 70,10€ dont la liste est jointe à la présente délibération.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération

Réduction de Loyer Solidarité

D20182806012 – 3.3 Locations AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la Réduction de loyer de solidarité instaurée par la loi de finances 2018 article 126 suite à la baisse des APL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'un

- Prend acte de l'application de cette réduction de loyer qui prend effet au 1^{er} février 2018.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération

Modification entité

D20182806013 – 3.3 Locations AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la délibération en date du 26 mai 2016

Vu la convention en date du 21 juin mettant à disposition un bureau dans les locaux du Granit à l'association LOTHOFF GUT

Vu la demande de monsieur LAMOUREUX souhaitant changer l'entité de l'association qui devient « les films du Granit »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte cette modification
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout autre document se rapportant à la présente délibération

Annulation avenant –

D20182806014 – 1.1 Marchés publics AR Reçu à la Sous-Préfecture le 29/06/2018

Vu la délibération en date du 22 mai 2018 relative aux avenants de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école

Vu le courrier de la Sous-Préfecture en date du 19 juin 2018 demandant l'annulation de l'avenant 2 portant modification des travaux engagés pour le lot 3 « menuiserie extérieures »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler l'avenant 2 du lot 3 « menuiseries extérieures »

Annulation avenant 2 Rateau Lot Chauffage –

D20182806015 – 1.1 Marchés publics AR Reçu à la Sous-Préfecture le 06/07/2018

Vu la délibération en date du 22 mai 2018 relative aux avenants de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école

Suite à l'erreur faite compte tenu que l'entreprise RATEAU est titulaire de 2 lots

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'annuler l'avenant 2 du lot 9 « chauffage -ventilation » d'un montant de 1.579.14€
- Accepte les travaux supplémentaires présentés pour les lots 9 et 10
- Autorise monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant initial HT du marché	Montant du marché après avenant 1	Montant de l'avenant	Montant HT total du marché
9 – Chauffage	RATEAU Frères	72.513,48€	71.225,00€	AV2 : 1.464,46€	72.689,46€
10- Plomberie.	RATEAU Frères	24.130,53 €		114.68€	24.245,21€

Séance du 28/06/2018 : délibérations D201828060001 à D20182806015